



CESPPLUSUR

un dispositif de prévention gratuit
de la préfecture de Police
à destination des professionnels

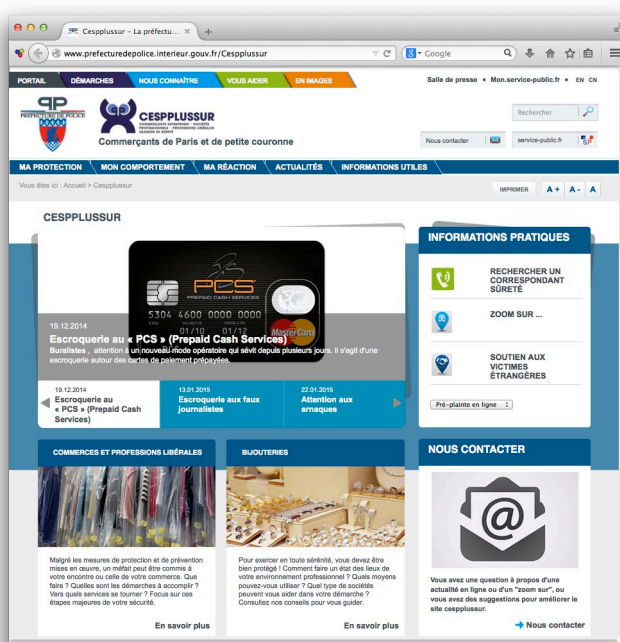
soutenu par
les Chambres de Métiers et de l'Artisanat
et par la Chambre de Commerce et d'Industrie
de Paris Île-de-France.



À qui s'adresse le dispositif CESPPLUSUR* ?

Artisans, commerçants, entreprises, professions libérales, etc.: le site Internet Cespplussur, créé par la préfecture de Police en 2011, vous permet d'accéder à un ensemble de conseils de prévention pour la sécurité de votre commerce.

Suis-je bien protégé? Quelles sont les bonnes attitudes à adopter et les bonnes réglementations à respecter? Que faire en cas d'agression? etc. Autant de questions importantes pour votre sécurité.



Pourquoi m'inscrire ?

En plus de la navigation sur le site Internet, vous pouvez vous inscrire **gratuitement** au dispositif d'alerte par SMS mis en œuvre par la préfecture de Police. Vous bénéficierez alors d'informations régulièrement mises à jour sur la sécurité de votre commerce, les nouvelles fraudes repérées par les services de police en région parisienne ou l'évolution de la législation vous concernant.

Votre inscription peut se faire directement sur le site Internet ou vous être proposée par des policiers de votre commissariat.

Dans les deux cas, un autocollant "Cespplussur", signalant votre adhésion au dispositif, vous sera remis.

Les données personnelles ne sont pas communiquées à des tiers.

* Commerçants, Entreprises, Sociétés, Professionnels, Professions Libérales, USagers en SUREté

ÉTAPE 1

Se connecter à Cespplussur

RAPIDE
ET TOTALEMENT
GRATUITE,
VOTRE INSCRIPTION
NE VOUS PRENDRA
QUE 5 MINUTES.

ÉTAPE 2

Inscription aux SMS

Zone privée / Info SMS

Inscrivez-vous pour accéder bientôt à des informations spécialisées

Inscrivez-vous

ÉTAPE 3

Fournir les informations demandées

ÉTAPE 4

Valider

Le quartier et le cadre dans lequel se trouve votre environnement professionnel jouent un rôle important sur les événements qui pourraient y survenir.

En savoir plus

cesplussur.interieur.gouv.fr

- > Pour toute question relative à **CESPPLUSUR**, contactez le service de la prévention et de la police administrative (**SPPAD**) de la préfecture de Police :
cesplussur@interieur.gouv.fr
- > Pour toute question relative à la protection de votre commerce en particulier, contactez les policiers des missions de prévention et de communication de votre commissariat coordonnées sur le site : **www.prefecturedepolice.paris**